

<http://mary-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article2876>



Coronavirus Covid-19 : cadre sanitaire année scolaire 2021-2022

- Liaison Ecole-Familles - 04.1. Informations -



Date de mise en ligne : lundi 30 août 2021

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés

Les scénarios pour l'année scolaire 2021-2022

Afin de mettre en oeuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

niveau 1 / niveau vert

niveau 2 / niveau jaune

niveau 3 / niveau orange

niveau 4 / niveau rouge

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Pour notre région : Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2

Le port du masque est obligatoire en intérieur à partir du CP : prévoir au moins 2 masques /jour et plus si fréquentation de la garderie.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

	NEIVEAU 1	NEIVEAU 2	NEIVEAU 3	NEIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours en présentiel en école primaire - Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jusq à 50 % - Hybridation au lycée avec jusq à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école (droit commun en extérieur) - Limitation des regroupements importants - Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) - Limitation de brassage par niveau obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation de brassage par classe obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation de brassage par classe obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de restrictions à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas - Collèges et lycées : section des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas - Collèges et lycées : section des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas - Collèges et lycées : section des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas - Collèges et lycées : section des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)

</media5441|insert|center>